

Renvoi au comité d'Agriculture de l'adresse de la commune d'Aurillan (Landes), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'Agriculture de l'adresse de la commune d'Aurillan (Landes), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 215;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16891_t1_0215_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

allarmée de maintenir la liberté des opinions, de rétablir l'union qui doit régner parmi vous et de rendre une loi sévère contre les calomniateurs.

Restez à votre poste, citoyens représentants, guidés le char de la révolution d'une main ferme et hardie; écrasés les suppôts de la tyrannie, que la justice soit à l'ordre du jour, assurés le bonheur du peuple et songés qu'il est debout prêt à anéantir tout ce qui voudrait porter atteinte à ses droits et à la représentation nationale.

VAUDE, SAUZEAU, PIET fils, BERNARDIN,
MORAND, *secrét. général*.

16

La société populaire de Cusset, département de l'Allier, invite la Convention nationale à s'occuper de l'instruction publique : elle propose un mode pour cet établissement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (20).

17

Le 24ème bataillon de la Charente, à l'armée de l'Ouest, applaudit à la chute de Robespierre et de ses complices, félicite la Convention sur son énergie, l'invite à réprimer l'ambition et l'intrigue, et promet que ses baïonnettes forceront la victoire à rester fidèle à la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*Le 24ème bataillon de la Charente, à l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale, s. d.*] (22)

Représentants,

Est-ce au moment où la république menaçait, par ses triomphes, les trônes des tirants coalisés, où toutes les factions intérieures semblaient anéanties et comprimées par la vigueur et l'activité des lois révolutionnaires, que la Convention devait s'attendre à voir éclore au milieu d'elle la plus horrible de toutes les conjurations?... Notre sang s'est glassé... Nous avons frémi de voir qu'en des mains impures ait si longtemps résidé le ressort du gouvernement, et de ce que la confiance du peuple ait si longtemps reposé sur ces testes coupables!... Les laches! ils ont trahi l'un et l'autre; eh bien! qu'ils aillent dans les tombeaux apprendre à ceux

qui les ont précédé dans cette honorable carrière le résultat de cette dernière perfidie, et que leur supplice annonce d'avance à leurs successeurs le salaire que la justice du peuple leur prépare... insensés! ils croyaient déjà disposer de l'armée et l'associer à leurs indignes forfaits, comme si l'armée et ses victoires pouvaient être le patrimoine de tel ou tel individu, et l'instrument du crime!... ils se partageaient la France comme si aucun complot, aucunes puissances humaines pouvaient jamais rompre le faisceau indivisible : emblème heureux de sa force et de sa durée!

Graces à vous, toutes ces folles prétentions, toutes ces illusions de l'orgueil, toutes ces tentatives du moderne triumvirat sont évanouies et rentrées dans le néant avec ceux qui les avaient formées... Le patriotisme modeste, la vertu obscure et tranquille vont reprendre leur ascendant sur cette popularité hypocrite et turbulente qui a failli perdre la république... La journée du 9 thermidor a mis le seau à votre gloire et à notre indépendance.

Achevez, citoyens représentants, de conjurer, par votre énergie, les orages que l'ambition dévorante et l'intrigue astucieuse fomentent autour de vous. Fixez par la sagesse de vos lois et l'austérité de vos principes le bonheur au milieu d'un peuple qui vous a confié ses intérêts les plus chers. Nous, nous saurons par notre audace et nos irrésistibles bayonnettes forcer la victoire à nous demeurer fidèle.

J.N. CLAUDAUD, *capitaine commandant*
et une demi-page de signatures.

18

Les citoyens de la commune d'Aurillac, département des Landes, applaudissent à la chute des triumvirs; témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur son énergie et ses glorieux travaux; l'invitent à rester à son poste et à porter dans leur contrée un intérêt qui puisse y rendre l'air plus sain, l'eau plus salubre et la terre plus féconde.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Agriculture (23).

19

Boisset, représentant du peuple, écrit de Mâcon le 5 vendémiaire; il annonce que ses opérations sont finies dans le département de l'Ain, que l'esprit public y est bon, et que les habitants de cette contrée

(20) P.-V., XLVI, 222. *Bull.*, 29 vend.

(21) P.-V., XLVI, 222.

(22) C 321, pl. 1350, p. 25.

(23) P.-V., XLVI, 222-223. *Bull.*, 24 vend. (suppl.); *Gazette Fr.*, n° 1005.